



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 1^{er} novembre 2016   19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

 TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res, Diane Martin, Sandra Dicaire et Denise Larocque ainsi que monsieur le conseiller Roger Laurent et Jean-Claude Larocque.

 TAIT  galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du proc  s-verbal
 - 3.1 S  ance ordinaire du 4 octobre 2016
4. Gestion financi  re et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
 - 4.2 Adoption des  tats financiers du mois de septembre 2016;
 - 4.3 Pour accepter l' tat comparatif des revenus et des d  penses;
 - 4.4 Discours budg  taire du maire;
 - 4.5 Publication du discours budg  taire du maire;
 - 4.6 Panneau publicitaire   la Coop de solidarit   des quilleurs de la Li  vre;
 - 4.7 Recouvrement de taxes municipales;
 - 4.8 Offre de service – V  rification des  tats financiers 2016;
 - 4.9 R  vision budg  taire 2016 – O.M.H.;
 - 4.10 Demande de modification – Loi sur les ing  nieurs du Qu  bec;
 - 4.11 Soir  e des b  n  voles;
 - 4.12 Subvention – Programme de soutien   la d  marche Municipalit   amie des Ains  s (MADA).
5. Loisirs et culture
 - 5.1 Formation – Ronde de s  curit  ;
 - 5.2 Acceptation des travaux subventionn  s par le D  put   sur les chemins Hayes et L  pine Nord.
6. Hygi  ne du milieu
 - 6.1 D  l  gation de signature – Protocole d'entente – D  neigement et entente des mati  res r  siduelles avec la municipalit   de Notre-Dame-de-la-Salette.
7. S  curit   publique
 - 7.1 Embauche d'un pompier volontaire.
8. Varia
9. P  riode de questions
10. Fermeture de la s  ance.

16-11-228

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 1^{er} NOVEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-229

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 OCTOBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 4 octobre 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-230

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 16-10 DES COMPTES PAYÉS
ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'octobre 2016 dressé par la directrice générale, portant le numéro 16-10 totalisant une somme de **296 502,68 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	231 236,55 \$
- Déboursés par chèque :	1 205,47 \$
- Déboursés par prélèvement :	26 055,17 \$
- Salaires :	38 005,49 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-231

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de septembre 2016 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-232

**POUR ACCEPTER L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES
DÉPENSES DU PRÉSENT EXERCICE**

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec stipule qu'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, doit être déposé semestriellement (deux fois par année) lors d'une séance du conseil;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose au conseil, pour approbation, cet état comparatif pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

DISCOURS BUDGÉTAIRE

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, un aperçu de la situation financière de la municipalité de Val-des-Bois.

ÉTATS FINANCIERS

La firme de comptables agréés Marcil Lavallée, a effectué la vérification de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015. Pour cet exercice, la Municipalité a réalisé un surplus de 112 018,00 \$.

À titre d'indication préliminaire pour l'exercice financier en cours, la municipalité de Val-des-Bois devrait terminer son exercice financier 2016 avec un léger surplus budgétaire.

RÉALISATIONS 2016 :

- Réfection des débarcadères municipaux;
- Adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et règlements de zonage;
- Adhésion aux Fleurons du Québec;
- Fin des travaux de réfection et asphaltage sur le chemin Hayes;
- Fin des travaux de réfections et asphaltage sur le chemin Lépine Nord;
- Réfection du parc municipal;
- Achat d'un véhicule «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie;
- Modification du nombre de coupons de taxes de 3 à 5;
- Ajout de l'option de paiement par retrait bancaire préautorisé;
- Création d'un poste supplémentaire en administration;
- Ajout d'assurance collective pour les employés permanents;
- Instauration du journal local mensuel «Le Valboisien»;
- Création d'une page Facebook au nom de la Municipalité;
- Ouverture d'un café internet;
- Achat de nouveaux ordinateurs pour les usagers de la bibliothèque;
- Fête de la pêche, organisée par la Municipalité;
- Support aux divers organismes à but non lucratif de la Municipalité;
- Tenue d'un 5 à 7 afin de remercier les bénévoles de la communauté.

Une subvention de 30 000,00 \$ fut obtenue grâce à l'intervention de notre député, Monsieur Alexandre Iracà. Somme qui fut affectée à l'asphaltage des chemins Hayes et Lépine Nord.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2017

La valeur imposable totale des immeubles inscrite au rôle d'évaluation triennal pour l'exercice financier 2017 est actuellement de 173 595 700,00 \$. Les priorités suivantes, déjà débutées pour la majorité, se poursuivront d'ici la fin de l'année 2017;

- Poursuivre les travaux de réfection des chemins municipaux;
- Adoption des nouveaux règlements de nuisances;
- Achat potentiel d'un centre communautaire;
- Augmentation de l'offre de service de premiers répondants – niveau 3;
- Adoption d'une politique familiale;
- Adoption d'une politique MADA «Municipalité amies des aînés»;
- Élaboration d'un parc pour enfant.

LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,C. T-11.001), voici la rémunération annuelle des membres du conseil de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2016 :

	Rémunération municipale	Allocation de dépenses
Maire :	10 008,00 \$	5 004,00 \$
Conseillers :	3 335,64 \$	1 667,88 \$

	Rémunération MRC	Allocation de dépenses MRC
Maire	4 788,84 \$	2 394,36 \$

CONTRAT OU DÉPENSE DE PLUS DE 25 000,00 \$ OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2016

• Unité d'urgence	Maxi-Métal Inc.	256 204,54 \$
• Asphaltage Hayes et Lépine Nord	Construction Edelweiss Inc.	181 620,03 \$
• Sel de déglacage	Sel Windsor Ltée	28 770,26 \$
• Diesel	Énergie Sonic	34 959,25 \$

CONCLUSION DU RAPPORT DU MAIRE

La séance du conseil au cours de laquelle le budget 2017 sera adopté aura lieu le mardi 13 décembre 2016 à 19 h.

Un gros merci aux membres du conseil et au personnel de la Municipalité pour leur excellente collaboration au cours de l'année 2016.

Meilleurs vœux à tous pour l'année 2017. Continuez de nous suivre en consultant notre site internet au www.val-des-bois.ca, en assistant aux réunions du conseil municipal tous les premiers mardi du mois à 19 h, dans le journal local « Le Valboisien » et sur Facebook.

Le maire,
Roland Montpetit
1^{er} novembre 2016

16-11-233

PUBLICATION DU DISCOURS BUDGÉTAIRE DU MAIRE

ATTENDU QUE l'article 955 du Code municipal du Québec stipule que le texte du rapport du maire doit être distribué à chaque adresse ou publié dans un journal diffusé dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil publie une copie du discours du maire dans le journal local, « Le Valboisien », qui est distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-234

PANNEAU PUBLICITAIRE À LA COOP DE SOLIDARITÉ DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE

ATTENDU la résolution portant le numéro 03-06-101 concernant l'installation d'un panneau publicitaire de la municipalité de Val-des-Bois à la salle de quilles de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conserver ce panneau publicitaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 100,00 \$ plus les taxes applicables pour le panneau publicitaire à la salle de quilles de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-235

RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé au conseil une liste des arrérages de taxes municipales pour les années 2015 et antérieures;

ATTENDU QUE des lettres recommandées seront acheminées aux propriétaires concernés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la liste déposée par la directrice générale et l'autorise à entreprendre les recours nécessaires pour percevoir les arrérages de taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-236

OFFRE DE SERVICE – VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

ATTENDU la soumission reçue de Marciel Lavallée au coût de 13 000,00 \$ pour effectuer la vérification des états financiers 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de Marciel Lavallée et lui octroi le mandat de vérification des états financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 au coût de 13 000,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-237

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016 – O.M.H.

ATTENDU QU'un nouveau rapport du budget 2016, révision du 27 septembre 2016, de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois nous a été soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le budget révisé 2016, révision du 27 septembre 2016, de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-238

DEMANDE DE MODIFICATION – LOI SUR LES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

ATTENDU la demande d'appui reçue de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de modifier la *loi sur les ingénieurs du Québec*, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE ce conseil demande un ajustement du coût maximal de 3 000,00 \$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, qui ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un coût maximal ajusté au montant de 25 000,00 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal aimerait également voir cette loi ajustée en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, telles que le rechargement et autres;

ATTENDU QUE celle-ci demande également l'appui de la MRC de Papineau dans la revendication auprès du gouvernement du Québec;

ET QUE ce conseil souhaiterait voir ladite résolution régionale acheminée au gouvernement du Québec, aux MRC du Québec et aux différentes associations telles que l'UMQ, l'ADMQ et la FQM;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois appuie la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours demandant d'apporter des modifications à la Loi sur les ingénieurs du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-239

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

ATTENDU la résolution 16-10-215 concernant l'organisation d'une réception pour rendre hommage à tous nos bénévoles le 10 novembre prochain à la salle des Chevaliers de Colomb;

ATTENDU QUE nous constatons un nombre de présences excédentaires à la prévision initiale et que ceci occasionne des frais supplémentaires;

ATTENDU QUE le comité organisateur demande 250,00 \$ supplémentaire pour défrayer les frais relatifs à la tenue de cet événement;

ATTENDU QUE la présente résolution modifie la résolution 16-10-215;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une dépense maximale de 500,00 \$ pour les frais divers reliés à l'organisation de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-240

SUBVENTION - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA)

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution 16-09-200;

ATTENDU QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 16-09-200;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à :

- Aider les municipalités à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- Développer une culture d'inclusion en adaptant les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois souhaite présenter en 2016 une demande d'appui financier au ministère de la Famille (secrétariat aux aînés) pour l'élaboration d'une politique dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la MRC assurera la coordination des travaux réalisés dans le cadre d'une demande collective;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour un projet d'élaboration ou de mise à jour;

ET QUE les membres du conseil municipal autorisent madame Anik Morin, directrice générale, à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Val-des-Bois;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner madame la conseillère Sandra Dicaire, comme responsable du dossier «Aînés».

Adoptée à l'unanimité.

16-11-241

FORMATION – RONDE DE SÉCURITÉ

ATTENDU QU'il est obligatoire de suivre une formation quant aux nouvelles normes et changements sur l'usage de véhicules lourds;

ATTENDU QUE ces changements importants auront un impact tant sur la gestion de nos véhicules et les habitudes de vérification avant départ de nos chauffeurs;

ATTENDU QU'il est opportun pour les employés de la voirie, les gestionnaires et les conducteurs de véhicules d'urgences, de suivre cette formation;

ATTENDU QUE ladite formation sera offerte au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la formation de nos chauffeurs désignés et décrète une dépense maximale de 800,00 \$ représentant les frais de formation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais de formation des pompiers volontaires soient partagés avec la municipalité de Bowman tel que décrit au protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-242

ACCEPTATION DES TRAVAUX DES CHEMINS HAYES ET LÉPINE NORD – SUBVENTION DU DÉBUTÉ

ATTENDU la subvention de 30 000,00 \$ accordée par le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET), suite à la recommandation de notre député, monsieur Alexandre Iracà, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Hayes et Lépine Nord pour un montant subventionné de 30 000,00 \$;

ET QUE ce conseil déclare que les travaux ont été exécutés, conformément aux objectifs du programme et aux exigences du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET), sur les chemins Hayes et Lépine Nord dont la gestion incombe à la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-243

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – DÉNEIGEMENT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

ATTENDU QUE les municipalités de Val-des-Bois et de Notre-Dame-de-la-Salette désirent s'entendre sur l'échange de services tel que le déneigement et la collecte et disposition des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente et de collaboration remplace et abroge les protocoles précédents, à l'exception des protocoles reliés à la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

ATTENDU QU'il n'y a aucun frais relié à ce protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Bois accepte les conditions et les engagements décrits dans le protocole d'entente et de collaboration et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

16-11-244

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement municipal numéro RM03-2004 stipule que le conseil, sur recommandation du directeur, doit nommer les membres du service des incendies;

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande au conseil municipal l'embauche de monsieur Daniel Guindon, résidant de la municipalité de Val-des-Bois, à titre de pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE monsieur Daniel Guindon soit embauché à titre de pompier à temps partiel au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

16-11-245

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 46)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, directrice générale

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.